



Protocole séance 22

COMMISSION-INTERNE

Date :	25 février 2009
Lieu :	Berne, Banque Nationale
Heure :	09.30 – 13.30 (Pause de midi: 12.30-13.30)
Présidence :	Eg
Protocole :	Ap
Présent :	Eg, Al, Ch, Fe, Pi, Ts
Excusé :	Th, Lz, Ni, Zb
Représentants DDPS, DFAE:	Ca, DMR, BJC
Orateurs:	PIT, Brigadier Stocker
Date d'envoi:	14.04.2008
Va à:	Membres de la commission
Pour prise de connaissance :	Conseil fédéral; Dir DPS; C DP IV; CdA; EM CdA; C IB V; SE DFAE

Referenz/Aktenzeichen: PSO-Kom / Protokoll 22_20090225

Ordre du jour:

1. Salutations et objectifs
2. Procès-verbal de la séance 21 du 26.11.2008
3. Echange d'informations entre le DDPS et le DFAE ainsi que interne à la commission
4. Exposé sur les intérêts de politique étrangère motivant un éventuel engagement au large de la Somalie et bases légales nationales et internationales, **Monsieur l'ambassadeur Pitteloud**, Secrétariat politique.
5. Analyse de la situation et de la menace au large de la Somalie, **Monsieur Gilles Leuba**, Renseignement militaire
6. Présentation de la faisabilité militaire, **Brigadier Peter Stocker**, Opérations DBC 3, EM cond A
7. Discussion et recommandations de la commission concernant un éventuel engagement au large de la Somalie
8. Discussion sur le projet de rapport annuel de la commission PSO
9. Divers
10. Questions et demandes
11. Prochaines séances

Protocole:

1. Salutations et objectifs (Eg)

Eg salue les membres de la commission ainsi que les représentants de l'administration fédérale et donne connaissance des excusés.

But de la séance:

- La commission et les représentants du DFAE et du DDPS échangent les informations pertinentes concernant la situation actuelle dans les départements du DDPS et du DFAE;
- La commission:

- discute et réagit aux exposés, en formulant si nécessaire des recommandations;
- discute le projet de rapport et fixe la suite du travail;
- discute et adopte le programme de la prochaine séance.

2. Procès-verbal de la séance 21 du 26.11.2008

- Le procès-verbal de la séance 21 est accepté.

3. Echange d'information (Eg, Ku, GRT)

Les points suivants ont été portés à la connaissance de la commission:

- Eg: Rappel les grandes lignes du rapport de séminaire en insistant sur la nécessaire dualité entre présence de troupes sur le terrain et moyens à haute valeur ajoutée. Ce rapport sera remis et commenté au C DDPS lors d'un entretien prévu le 13.03.2009. Cette rencontre sera également l'occasion de définir la position de la Commission PSO et les implications du changement de C DDPS. Lors de la prochaine séance Eg transmettra les conclusions de cette rencontre et proposera une discussion sur l'existence et le sens de la commission PSO.
- Commission PSO: Souligne que la donne a changé et que désormais une opposition de principe pourrait exister. En conséquence une réflexion tant à titre collectif que personnel s'impose. Les questions de l'utilité et de la justification de la commission deviennent centrales. Le scénario d'une dissolution de la commission ne peut pas être exclu.
- Commission PSO: La commission approuve la démarche consistant à attendre la prochaine séance pour procéder à une discussion en profondeur.
- Ca: nuance les suppositions et craintes de la commission PSO en soulignant que, premièrement, les décisions se prennent au sein du Conseil fédéral et pas uniquement au DDPS. Deuxièmement le C DDPS considère une contribution de solidarité minimum aux PSO comme nécessaire. Troisièmement, qu'une tendance vers une réduction de troupes pourrait s'accompagner d'une augmentation de la qualité. Il ne s'agirait donc pas d'une suppression mais d'un changement dans la conception des PSO qui devraient refléter le développement et les particularités de la Suisse. Finalement il s'agit d'avoir une justification avérée et indiscutable pour un engagement de la Suisse.
- Ca: expose l'idée d'une contribution future possible de la Suisse alliant à la fois une certaine quantité à une haute qualité: l'engagement d'hélicoptères. Selon ce concept, il s'agirait pour la Suisse d'acquérir environ 12 hélicoptères (Super Puma ou Cougar par exemple), d'investir en parallèle pour régler le problème des pilotes et du personnel, d'abandonner l'engagement classique avec des contingent et d'aboutir à un engagement en permanence de 6 à 8 hélicoptères à l'étranger dans des missions humanitaires et PSO, avec, en plus, toujours un engagement d'observateurs militaires (environ 40 officiers essentiellement de milice). Cette solution permettrait d'offrir une contribution très recherchée et de donner un profil élevé à la Suisse.
- Ca: informe sur le rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la politique de sécurité de la Suisse (RAPOLSEC) actuellement en préparation et plus particulièrement sur la procédure des auditions. Chaque organisme auditionné a la possibilité de présenter oralement son point de vue et ses demandes relatives au nouveau rapport. Il est prévu d'enregistrer les auditions, de les transcrire, de les donner à relire puis de les publier sur internet. Seront auditionnés: des Partis politiques, des Groupes de politique de sécurité et de politique extérieure, des Cantons, police, protection de la population, des Associations militaires, des Unions économiques, des Instituts, des Eglises nationales et Personnalités à l'étranger.
- Ca: La Suisse a un intérêt à faire des PSO. Cependant certains aspects comme le gain en expérience pour l'armée doivent être relativisés. De même la chose est évidente. Les PSO constitue une activité

parmi d'autres de l'armée suisse et il n'est pas nécessaire d'exagérer sur le sujet.

- BJC: Souligne l'importance nécessaire que devrait prendre les PSO dans le RAPOLSEC afin d'assurer, au moins au niveau conceptuel, un solide ancrage aux PSO. Il faut par contre faire preuve de réalisme lorsqu'on envisage de remplacer la quantité par la qualité. En effet les positions clés, génératrices d'expérience, ne peuvent être obtenues qu'en contre partie de troupes engagées sur le terrain. L'idée d'un pool d'hélicoptères est en principe plutôt bonne puisqu'elle répond à un besoin récurrent. Cependant les PSO doivent aussi amener un retour sur investissement et servir à la formation des militaires suisses. Il est facile d'envisager la meilleure armée du monde si celle-ci ne se mesure qu'à elle-même. D'autant que l'option qualitative se heurte constamment à des excuses comme le cadre légale insuffisant, le manque de moyens, l'absence d'incitateurs,...
- DMR: Rappel qu'un engagement PSO est désormais nécessaire à une promotion. La période actuelle représente certes une phase de mise en place qui prend du temps puisque un certain nombre d'adaptations sont nécessaires mais la direction amorcée est prometteuse.
- **Commission PSO:** Souligne que même sans renoncer aux PSO, cette mission de l'armée pourrait se voir marginaliser encore un peu plus. Afin de l'éviter, les PSO doivent être mieux acceptées par le monde politique, militaire et la population. Dans ce but un travail d'information et d'explication est indispensable. Les PSO doivent être intégrées dans le contexte plus large de la tradition humanitaire de la Suisse. Une approche globale est nécessaire. Il convient également de trouver des solutions aux problèmes d'application de la théorie. En effet la primauté de la qualité se heurte également à des difficultés systémiques comme l'illustre l'incapacité des Forces aériennes à assumer dans le long terme ses deux missions dans les Balkans. De nobles déclarations d'intentions vont butter sur des obstacles purement techniques.

4. Exposé sur les intérêts de politique étrangère motivant un éventuel engagement au large de la Somalie et bases légales nationales et internationales, Monsieur l'ambassadeur Pitteloud, Secrétariat politique.

L'exposé a notamment mis les points suivants en lumière:

- En raison de nombreux actes de piraterie le long de la côte somalienne et dans le golf d'Aden, les compagnies maritimes et armateurs suisses se sont adressés à la Confédération par l'intermédiaire de l'Office suisse de la navigation maritime (OSNM).
- En parallèle l'UE a sollicité une participation de la Suisse à la mission EU NAVFOR Atalanta dont l'objectif est une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie.
- La Convention de l'ONU sur le droit de la mer de 1982 présente la piraterie comme un crime contre la navigation maritime en général. Tous les Etats ont donc le droit et même le devoir de coopérer à la répression de ce fléau.
- Le 2 décembre 2008, le Conseil de sécurité de l'ONU, tout en rappelant ses résolutions antérieures (1814, 1816 et 1838), a adopté dans sa résolution 1846 (Chapitre VII de la Charte) des mesures de lutte contre la piraterie dans les eaux territoriales de la Somalie ou en haute mer, au large de ses côtes. Les Etats et les organisations régionales sont invités à protéger les convois maritimes du Programme alimentaire mondial (PAM) destinés à la Somalie et d'avoir recours à des moyens militaires pour lutter activement contre la piraterie au large des côtes somaliennes.
- Le 10 novembre 2008, le Conseil de l'UE a adopté l'action commune
tion militaire NAVFOR Atalanta en vue

d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie au large des côtes de la Somalie. L'opération, qui repose sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, est expressément saluée dans les résolutions 1846 et 1851 du Conseil de sécurité. L'opération se réfère également à la Convention de l'ONU sur le droit de la mer. L'opération NAVFOR Atalanta de l'UE a la mission suivante: protection des navires du PAM qui acheminent l'aide aux populations déplacées de Somalie et protection des navires transitant au large des côtes de la Somalie ainsi que dissuasion, prévention et répression des actes de piraterie au large de la Somalie.

- Les militaires sont engagés dans le cadre d'un service d'appui au sens de l'article 69 alinéas 1 (soutenir une aide humanitaire) et 2 (protection d'intérêts suisses) de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire. Il n'existe aucun problème de neutralité. Un engagement suisse au profit de NAVFOR Atalanta se ferait dans le respect strict de restrictions nationales (essentiellement protection des navires du PAM et sous conditions engagement sur des navires suisses) et règles d'engagement (notamment légitime défense et état de nécessité).

5. Analyse de la situation et de la menace au large de la Somalie, Monsieur Gilles Leuba, Renseignement militaire

L'exposé a notamment mis les points suivants en lumière:

- Durant les douze derniers mois, les attaques de pirates au large de la Corne de l'Afrique et dans le Golfe d'Aden (entre la Somalie et le Yémen) contre des navires marchands et de plaisance ont fortement augmenté (depuis début 2008 on dénombre 100 tentatives de capture de navires dans la région dont 40 ont réussi). L'année 2008 a connu une augmentation de presque 200% des actes de piraterie au large de la Somalie et dans la Golfe d'Aden.
- Le rapport entre la vaste zone d'opération, les moyens internationaux disponibles et les capacités tactiques des pirates rendent la lutte contre la piraterie extrêmement difficile. L'action internationale ne peut, au mieux, que parvenir à dissuader mais pas à une réelle protection du trafic maritime dans la région. Même l'effet dissuasif peine à jouer puisque aucune diminution des tentatives d'attaques ne peut être remarquée.
- Au cours des dernières années la piraterie dans cette région a pris les proportions d'une activité de plus en plus structurée et aux revenus désormais considérables. L'utilisation notamment de bateaux mères engendre une grande capacité opérationnelle.
- Les rançons financent la piraterie ainsi qu'un ensemble d'activités souvent criminelles principalement en Somalie, renforçant l'anarchie de ce pays et contribuant à la déstabilisation de la région entière.
- Les attaques de pirates mettent en danger l'acheminement de l'aide humanitaire convoyée par les navires du Programme alimentaire mondial (PAM) à destination de la Somalie. 80% de l'aide humanitaire est acheminée par la mer.
- Les forces engagées dans l'opération n'ont pas à faire face à des unités militaires recherchant une confrontation armée, ni à des terroristes prêts à sacrifier leur vie dans l'attaque de bateaux occidentaux. Il s'agit au contraire de criminels et recherchant par conséquent des victimes sans défense. Il n'existe cependant pas de protection systématique ou des convois mais simplement un corridor recommandé et une recommandation d'annonce, suivie le cas échéant d'un appel à un soutien en cas de danger.
- Pour la Suisse, la menace est relativement faible puisque le risque n'excède pas les 0,5%. Toutefois il est indéniable que le trafic maritime est perturbé et que si des routes alternatives existent, celles-ci sont coûteuses.

6. Présentation de la faisabilité militaire, Brigadier Peter Stocker, Opérations DBC 3, EM cond A

L'exposé a notamment mis les points suivants en lumière:

- Il a été convenu de proposer à l'UE, comme contribution suisse éventuelle: Jusqu'à quatre officiers d'Etat-major; Deux équipes des formations de reconnaissance de l'armée et de grenadiers; Une équipe médicale composée d'un médecin et de personnels soignants; Trois spécialistes en droit international.
- Les militaires engagés auraient pour mission de protéger les navires du Programme alimentaire mondial. Les militaires suisses seraient également à disposition, en qualité de détachement de protection embarqués, pour un engagement sur des navires suisses, lorsque ceux-ci sont jugés vulnérables et lorsque les exigences opérationnelles le permettent, pour autant que le commandant de l'opération en décide ainsi et sous réserve du consentement de l'armateur concerné.
- L'engagement sera pour l'essentiel accompli par du personnel professionnel du DDPS. Pour des spécialistes, comme par exemple des médecins ou du personnel sanitaire, des membres volontaires de la milice, pourraient, selon les cas, être engagés. Concernant les forces du détachement de reconnaissance de l'Armée (DRA 10) qui fonctionnent comme détachement de protection embarqué, il convient de préciser qu'il s'agit de militaires professionnels. Cet élément stratégique au profit de la conduite politique est en effet constitué de spécialistes qui ne sont pas engagés dans la formation mais sont disponibles pour des missions de ce type mais aussi d'une manière plus générale, pour la protection des citoyens et des biens suisses à l'étranger en cas de menace élevée.
- La Limite supérieure de la participation militaire de la Suisse est prévue à 30 personnes.
- L'armée a donc la disponibilité nécessaire et les compétences de mener à bien cette mission.

7. Recommandations de la commission PSO

- La commission soutient un engagement de la Suisse dans le cadre de l'opération NAVFOR Atalanta.
- La commission souligne qu'il est rassurant de constater les capacités de l'armée à assumer ce type de tâche, également dans la durée.
- La commission constate que les bases légales pour cette mission d'un type nouveau sont suffisantes.
- L'administration doit faire preuve de plus de transparence dans le traitement de tels dossiers. Une meilleure information du public éviterait des spéculations et la diffusion d'informations imprécises voir inexactes.

7. Rapport annuel

- Le projet de rapport annuel présenté à la commission est accepté sans remarques.
- Le rapport annuel sera transmis sur décision du président de la commission PSO après la rencontre avec le C DDPS.

8. Divers

- Voyage: La commission PSO envisage un voyage en Afrique durant la deuxième partie de l'année 2009. Ce voyage sera discuté en détail ultérieurement. Un chef de délégation sera désigné par le président de la commission PSO.

- A l'occasion de la visite au C DDPS, l'opportunité d'une délégation élargie est discutée. Après clarification, le président de la Commission PSO décide de renoncer à cette option puisque le C DDPS le recevra seul.

10. Prochaines séances:

La prochaine séance est prévue pour le mercredi 24 juin 2009

Le thème de la prochaine séance sera l'Afrique avec une invitation du Gen Babacar Gaye, Cdt de la MONUC. Le président de la commission PSO fera également un bref compte rendu de sa visite au C DDPS et une discussion de fond sur le futur de la commission PSO sera menée.